

TEKNI SPRAY HV

Revision n. 3

du 28/04/2022

Imprimè le 02/05/2022

Page n. 1/14

Remplace la révision:2 (Imprimè le: 28/01/2020)

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 01526

Dénomination TEKNI SPRAY HV

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplèmentaire Spray d'entretien formulé pour l'entretien et la remise en état des émulsions

métallisées. Il élimine les salissures, les traces et les rayures et forme un film très

brillant qui résiste au trafic.

Utilisations Identifiées Industrielles Professionnelles Consommateurs

Usage professionnel -

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociāle PERFORMANCE HYGIENE
Adresse 43, Avenue de la Forêt ZAC Mermoz

Localité et Etat 33320 EYSINES

FRANCE

Tél. ++33 (0)5 56 16 40 08

www.performance-hygiene.fr

Courrier de la personne compétente,

personne chargée de la fiche de données de

sécurité

contact@performance-hygiene.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à ++33 (0)5 56 16 40 08

Centres Antipoison:

Hôpital Niguarda - Milan ++39 02 66101029 Hôpital F.Widal - Paris ++33 01 40 05 48 48 Hôpital Central - Nancy ++33 03 83 22 50 50

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3 H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

PERFORMANCE

PERFORMANCE HYGIENE

TEKNI SPRAY HV

Revision n. 3

du 28/04/2022

Imprimè le 02/05/2022

Page n. 2/14

Remplace la révision:2 (Imprimè le: 28/01/2020)

Pictogrammes de

danger:

Mentions

d'avertissement:

Mentions de danger:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412

EUH208 Contient: Complexe de carbonate de zinc ammoniac

Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration ≥ 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Classification 1272/2008 (CLP) Identification x = Conc. %

ETHER MONOETHYLE GLYCOLE DE

CAS 111-90-0 $1 \le x < 3$ Eye Irrit. 2 H319

CE 203-919-7

INDEX -

Règ. REACH 01-2119475105-42-

XXXX2-PROPANOL

CAS 67-63-0 $1 \le x < 2$ Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336

CE 200-661-7

INDEX 603-117-00-0

Règ. REACH 01-2119457558-25 Complexe de carbonate de zinc

ammoniac

INDEX -

CAS 38714-47-5 0,1 ≤ x < 0,35 Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400

M=1, Aquatic Chronic 1 H410 M=1

CE 254-099-2

Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PERFORMANCE HYGIENE

TEKNI SPRAY HV

Revision n. 3

du 28/04/2022

Imprimè le 02/05/2022

Page n. 3/14

Remplace la révision:2 (Imprimè le: 28/01/2020)

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Consulter aussitôt un médecin. Provoquer les vomissements uniquement sur instructions du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur. ÉOLIIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.



TEKNI SPRAY HV

Revision n. 3

du 28/04/2022

Imprimè le 02/05/2022

Page n. 4/14

Remplace la révision:2 (Imprimè le: 28/01/2020)

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Ouvrir les récipients avec précaution: ils peuvent être sous pression. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

DEU	Deutschland	Technischen Regeln für Gefahrstoffe (TRGS 900) - Liste der Arbeitsplatzgrenzwerte und Kurzzeitwerte. MAK- und BAT-
		Werte-Liste 2020, Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe, Mitteilung 56
ESP	España	Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2021
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
HRV	Hrvatska	Pravilnik o izmjenama i dopunama Pravilnika o zaštiti radnika od izloženosti opasnimkemikalijama na radu, graničnim vrijednostima izloženosti i biološkim graničnim vrijednostima (NN 1/2021)
ROU	România	Hotărârea nr. 53/2021 pentru modificarea hotărârii guvernului nr. 1.218/2006, precum și pentru modificarea și completarea hotărârii guvernului nr. 1.093/2006
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)
EU	OEL EU	Directive (UE) 2022/431; Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.
	TLV ACCIL	ACCIH 2021

TLV-ACGIH ACGIH 2021

ETHER MONOETHYLE GLYCOLE DE Valeur limite de seuil

valour minto do coun								
Туре	état	TWA/8h	STEL/15min					

Notes

Observations						
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
AGW	DEU	35	6	70	12	11
Concentration prévue	sans effet sur l'environnemen	t - PNEC	•	·		
Valeur de référence e	n eau douce			0,74	mg/l	
Valeur de référence en eau de mer				0,074	mg/l	
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				2,74	mg/kg	
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				0,274	mg/kg	
Valeur de référence pour les microorganismes STP				500	mg/l	·



TEKNI SPRAY HV

Revision n. 3

du 28/04/2022

Imprimè le 02/05/2022

Page n. 5/14

Remplace la révision:2 (Imprimè le: 28/01/2020)

Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	444	mg/kg	
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,15	mg/kg	
Valeur de référence pour l'atmosphère	10	mg/l	

Santé -

Niveau dérivé sans effe	t - DNEL / DMEL Effets sur les consommateur				Effets sur les travailleurs			
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale	·		VND	25 mg/kg		•		
Inhalation	·	•	9 mg/m3	18,3 mg/m3			18 mg/m3	37 mg/m3
Dermique			VND	25 ma/ka			VND	50 ma/ka

2-PROPANOL

Valeur limite de seuil			
Туре	état	TWA/8h	STEL/15min

Notes

Observations							
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm		•
AGW	DEU	500	200	1000	400	·	
MAK	DEU	500	200	1000	400		
VLA	ESP	500	200	1000	400		
VLEP	FRA			980	400		
GVI/KGVI	HRV	999	400	1250	500		•
TLV	ROU	200	81	500	203		•
WEL	GBR	999	400	1250	500		
TLV-ACGIH		492	200	983	400		

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC			
Valeur de référence en eau douce	1409	mg/l	
Valeur de référence en eau de mer	1409	mg/l	
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	552	mg/kg	
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	552	mg/kg	
Valeur de référence pour les microorganismes STP	2251	mg/l	
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	28	mg/kg	•

Sante –								
Niveau dérivé sans effet - I	ONEL / DMEL							
	Effets sur les consommateur s				Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				26				
Inhalation	•	•	•		•	*	•	500
Dermique	•				•	•	•	888

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW =

danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.



TEKNI SPRAY HV

Revision n. 3

du 28/04/2022

Imprimè le 02/05/2022

Page n. 6/14

Remplace la révision:2 (Imprimè le: 28/01/2020)

8.2. Contrôles de l'exposition

Veiller au respect des mesures de sécurité communément appliquées pour la manipulation des substances chimiques.

PROTECTION DES MAINS

Non indispensable.

PROTECTION DES PEAU

Non indispensable.

PROTECTION DES YEUX

Non indispensable.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Non indispensable, sauf indication contraire, pour l'évaluation du risque chimique.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique Couleur Odeur Seuil olfactif	liquide blanc floréal lieve	Méthode:Visuel Note:Méthode visuelle Méthode:Olfactif Méthode:Olfactif
Point de fusion ou de congélation	0 °C	Méthode:Valeur estimée sur les données de matières premières.
Point initial d`ébullition	100 °C	Méthode:Valeur estimée sur les données de matières premières
Intervalle d`ébullition	80-100 °C	Méthode:Valeur estimée sur les données de matières premières
Inflammabilité Limite inférieur d'explosion	Non inflammable. pas disponible	Méthode:Mélange aqueux de substances ininflammables. Motif d'absence de donnée:Non Explosif, valeur estimée sur la base des caractéristiques chimiques/physiques des matières premières.
Limite supérieur d'explosion	pas disponible	Motif d'absence de donnée:Non Explosif, valeur estimée sur la base des caractéristiques chimiques/physiques des matières premières.
Point d`éclair	> 60 °C	Méthode:Miscela acquosa di sostanze non infiammabili.
Température d`auto-inflammabilité	pas disponible	Motif d'absence de donnée:Sans objet
Température de décomposition Température de décomposition auto- accélérée (TDAA)	pas disponible pas disponible	Motif d`absence de donnée:Sans objet Motif d`absence de donnée:Sans objet
pH Viscosité cinématique	8,6 >20,5 mm2/sec (40°C)	Méthode:Contrôle instrumental.
Viscosité dynamique Solubilité Taux de dissolution Coefficient de partage: n-octanol/eau Stabilité de la dispersion Pression de vapeur	30 cps soluble dans l'eau pas disponible pas disponible pas disponible pas disponible	Méthode:Contrôle instrumental Méthode:Méthode interne MA-19 Motif d'absence de donnée:Sans objet Motif d'absence de donnée:Non déterminable pour un mélange. Motif d'absence de donnée:Sans objet Motif d'absence de donnée:Sans objet
Densité et/ou densité relative Densité de vapeur relative Caractéristiques des particules	1,007 pas disponible pas applicable	Méthode:Contrôle instrumental Motif d`absence de donnée:Sans objet

PERFORMANCE HYGIENE

TEKNI SPRAY HV

Revision n. 3

du 28/04/2022

Imprimè le 02/05/2022

Page n. 7/14

Remplace la révision:2 (Imprimè le: 28/01/2020)

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Propriétés explosives Propriétés comburantes Méthode:Caractéristique estimée sur la base des substances Méthode:Évaluation basée sur la composition chimique.

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

non explosif

Non oxydant

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

ETHER MONOETHYLE GLYCOLE DE

Forme des mélanges explosifs avec: air. Peut réagir dangereusement avec: agents oxydants, aluminium.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

10.5. Matières incompatibles

Informations pas disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.

Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

PERFORMANCE HYGIENE

TEKNI SPRAY HV

Revision n. 3

du 28/04/2022

Imprimè le 02/05/2022

Page n. 8/14

Remplace la révision:2 (Imprimè le: 28/01/2020)

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange:

ATE (Oral) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

Non classé (aucun composant important)

ATE (Dermal) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

ETHER MONOETHYLE GLYCOLE DE

 LD50 (Dermal):
 9143 mg/kg rabbit

 LD50 (Oral):
 6031 mg/kg rat

 LC50 (Inhalation vapeurs):
 0,02 mg/l rat (8 h)

2-PROPANOL

 LD50 (Dermal):
 12800 mg/kg Rat

 LD50 (Oral):
 4710 mg/kg Rat

 LC50 (Inhalation vapeurs):
 72,6 mg/l/4h Rat

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Peut produire une réaction allergique.

Contient:

Complexe de carbonate de zinc ammoniac

Sensibilisation respiratoire

Informations pas disponibles

Sensibilisation cutanée

Informations pas disponibles

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

PERFORMANCE HYGIENE

TEKNI SPRAY HV

Revision n. 3

du 28/04/2022

Imprimè le 02/05/2022

Page n. 9/14

Remplace la révision:2 (Imprimè le: 28/01/2020)

CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

Informations pas disponibles

Effets néfastes sur le développement des descendants

Informations pas disponibles

Effets sur ou via l'allaitement

Informations pas disponibles

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Organes cibles

Informations pas disponibles

Voie d`exposition

Informations pas disponibles

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Organes cibles

Informations pas disponibles

Voie d`exposition

Informations pas disponibles

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger Viscosité: >20,5 mm2/sec (40°C)

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

PERFORMANCE HYGIENE

TEKNI SPRAY HV

Revision n. 3

du 28/04/2022

Imprimè le 02/05/2022

Page n. 10/14

Remplace la révision:2 (Imprimè le: 28/01/2020)

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est nuisible pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

ETHER MONOETHYLE GLYCOLE DE

LC50 - Poissons > 100 mg/l/96h Pimephales promelas

12.2. Persistance et dégradabilité

ETHER MONOETHYLE GLYCOLE DE

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable

2-PROPANOL

Rapidement dégradable

Complexe de carbonate de zinc ammoniac

NON rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

ETHER MONOETHYLE GLYCOLE DE

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau -0,54

2-PROPANOL

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau 0,05

12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

PERFORMANCE HYGIENE

TEKNI SPRAY HV

Revision n. 3

du 28/04/2022

Imprimè le 02/05/2022

Page n. 11/14

Remplace la révision:2 (Imprimè le: 28/01/2020)

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

pas applicable

14.4. Groupe d'emballage

pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE : Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit



TEKNI SPRAY HV

Revision n. 3

du 28/04/2022

Imprimè le 02/05/2022

Page n. 12/14

Remplace la révision:2 (Imprimè le: 28/01/2020)

Point 3 - 40

Substances contenues

Point 75

Règlement (CE) No. 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage ≥ à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm:

Aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour les substances contenues suivantes:

2-PROPANOL

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 2 Liquide inflammable, catégorie 2

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, catégorie 2

STOT SE 3 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3

Skin Sens. 1A Sensibilisation cutanée, catégorie 1A

Aquatic Acute 1Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1Aquatic Chronic 1Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1Aquatic Chronic 3Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

PERFORMANC

PERFORMANCE HYGIENE

TEKNI SPRAY HV

Revision n. 3

du 28/04/2022

Imprimè le 02/05/2022

Page n. 13/14

Remplace la révision:2 (Imprimè le: 28/01/2020)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

- 1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
- 3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
- 4. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
- 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
- Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
- 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
- 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
- 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
- 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
- 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
- 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
- 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
- 15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
- 16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
- 17. Règlement (UE) 2019/1148
- 18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
- 19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP) 20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
- 21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
- The Merck Index. 10th Edition Handling Chemical Safety

PERFORMANCE HYGIENE

TEKNI SPRAY HV

Revision n. 3

du 28/04/2022

Imprimè le 02/05/2022

Page n. 14/14

Remplace la révision:2 (Imprimè le: 28/01/2020)

- INRS Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01 / 02 / 03 / 04 / 08 / 09 / 10 / 11 / 12 / 15 / 16.